

ELABORATION D'UN PROJET DE SERVICE : UN ENJEU POUR LES EQUIPES SANTE TRAVAIL ET UN ATOUT POUR LA SANTE AU TRAVAIL

Dr Alain JABES – Recherches et Développement – Yvelines Santé Travail – Saint-Germain-en-Laye

Dr Colette JACQUES – Médecin du travail – Yvelines Santé Travail – Saint-Germain-en-Laye

Dr Benoît MAUGUY – Médecin coordonnateur – Yvelines Santé Travail – Saint-Germain-en-Laye

Nadine BARRON – Responsable RH – Yvelines Santé Travail – Saint-Germain-en-Laye

Dr Gérard DESNOYERS – Médecin coordonnateur – Yvelines Santé Travail – Saint-Germain-en-Laye

Blandine BOISNARD – Directeur – Yvelines Santé Travail – Saint-Germain-en-Laye

Nous proposons de présenter notre Projet pluriannuel de Service pour la période 2011-2014.

Il fait suite à un premier Projet lancé en 2004 sans lequel il n'aurait pas été possible de franchir un nouveau pas dans l'innovation de pratiques et modes d'intervention de nos équipes.

Ce Projet permet d'élaborer une offre de services justifiée, adaptée, validée et suivie.

- **Justifiée** car déclinée en fonction du Plan Régional Santé Travail et des besoins locaux identifiés par une enquête auprès des entreprises.
- **Adaptée** car élaborée sur mesure pour nos adhérents et priorisée notamment en fonction de l'évaluation des risques professionnels des entreprises.
- **Validée** car construite par des groupes de travail représentant tous les intervenants du Service et approuvée par les Instances concernées.
- **Suivie** car dotée d'un dispositif d'évaluation comprenant des indicateurs d'action, de résultat et d'impact.

Nous exposons comment ce Projet de Service structure et encadre tant nos interventions auprès des entreprises que le travail quotidien des équipes Santé Travail.

Ce Projet a notamment permis la co-construction d'un programme d'actions s'appuyant sur des compétences médico-techniques de proximité renforcées par un plateau technique et une plateforme maintien dans l'emploi, assistées de compétences en communication et en études statistiques :

- permettant de légitimer la priorisation de la surveillance de santé en s'appuyant sur l'évaluation des risques professionnels des entreprises, d'une part,
- permettant de répondre au plus grand nombre de nos adhérents qui, à 96%, emploient moins de 50 salariés, d'autre part.

Ce mode de fonctionnement est un gage de réactivité et d'efficacité. Il est parfaitement adapté à la taille de la majorité des entreprises adhérentes (11 salariés). Cette nouvelle offre et ces nouvelles pratiques n'auraient pu se faire sans l'élaboration d'un consensus médical signé par 86% des médecins du travail du Service, approuvé par la Commission de Contrôle et la Commission Médico-Technique. Cet engagement des équipes a également permis d'amener le Conseil d'Administration à modifier le Règlement Intérieur du Service en conséquence.

Pour exemple nous indiquons comment nous favorisons dans les très petites, petites et moyennes entreprises l'évaluation des risques professionnels par un *mode de suivi-accompagnement* permettant d'adapter au mieux la surveillance de santé des salariés. La mise en œuvre de cette action globale de Santé au Travail nous paraît de nature à favoriser l'accès à la prévention des risques professionnels de tous nos adhérents dans des délais compatibles avec l'évaluation de résultats tangibles et de plus, à neutraliser la dichotomie existant entre l'activité médicale et l'activité dans le milieu de travail, bref, **éviter la perte de chance dans la préservation du CAPITAL-santé.**

